

8. La Politique des Ressources (du club)



Sujet difficile à traiter s'il en est car les ressources financières du club, sont très souvent impactées par les ressources humaines nécessaires pour bien fonctionner.

Nous savons tous en effet que beaucoup de clubs ne fonctionnent pas uniquement avec des bénévoles et dès lors que l'on fait appel à des salariés ou prestataires, les ressources financières, prennent une importance primordiale !

Alors comment aborder le sujet ?

Chaque club a ses propres besoins, en fonction de son environnement (principalement les structures d'accueil), de son projet à moyen et long terme, de ses objectifs sportifs etc.

Les ressources humaines et financières dépendent donc du choix initial de l'équipe dirigeante. La question à se poser est donc : **des ressources pour faire quoi ?**

Le « petit » club (qui débute en général), tributaire d'une petite salle (4 à 6 tables maximum) et disposant de peu de créneaux de mise à disposition, peut fonctionner avec un éducateur/animateur Fédéral (donc bénévole), quelques dirigeants, quelques jeunes, quelques compétiteurs, quelques personnes pour aider ponctuellement et une subvention municipale réduite...

Beaucoup de clubs correspondent encore à ce cas de figure, même après de nombreuses années, c'est une caractéristique « historique » liée à notre discipline.

Mais le club qui bénéficie de plus d'espace, de plus de créneaux de mise à disposition de la salle et qui affiche un « projet club » basé sur le développement de la discipline et/ou sur la recherche de la performance sportive a bien d'autres besoins, et notre fiche va porter sur l'étude de ces derniers.

L'enseignement de la discipline :

Aujourd'hui presque tous les clubs de PACA comptent des jeunes parmi leurs adhérents et il est logique de penser qu'ils ont à cœur de mettre en place une « Ecole de Tennis de Table », pour cela il faut un éducateur ou tout au moins un animateur.

En fonction de ses ressources le club devra choisir :

- Un ou des bénévoles qui devront suivre une formation fédérale (que le club devra payer)
- Un ou des professionnels salariés :
 - ce qui demande des moyens financiers conséquents
 - ce qui demande un suivi administratif et comptable non moins conséquents

- Un ou des professionnels indépendants :
 - Ce qui implique de bien vérifier les règles en vigueur pour cette pratique

Suivant le cas (nombre de créneaux et nombres d'adhérents) le nombre d'intervenants et le choix du statut de l'intervenant peut varier entre des salariés ou travailleurs indépendants, mais dans tous les cas la somme annuelle à payer peut vite devenir conséquente, d'où la nécessité de bien savoir maîtriser la gestion financière du club (voir fiche n°9)

L'entraînement des compétiteurs et leurs déplacements :

Là encore le club aura besoin d'entraîneurs bénévoles ou professionnels, ce qui représentera un coût « non négligeable », qui viendra s'ajouter au coût de l'enseignement de la discipline et qui demandera une étude de faisabilité au préalable.

A cela viendront s'ajouter bien évidemment les frais de déplacements de tous les compétiteurs (compétitions individuelles ou par équipes) y compris les heures de coaching (surtout pour les jeunes).

Il est donc fortement recommandé de fixer (règles de trésorerie, internes au club) des règles de remboursements de frais aux accompagnateurs bénévoles, bien connues de tous les adhérents !

L'animation (ou entraînements) du public « loisir » :

Il est aujourd'hui largement admis que le développement de notre discipline, au travers de celui de nos clubs, passe de plus en plus par un accueil « tous publics ».

Pour cela il faut non seulement trouver des créneaux « spécifiques » d'ouverture de la salle, mais aussi des ressources humaines pour les animer, cette animation pouvant aller de la simple « gestion » des personnes présentes, avec quelques conseils personnalisés, à la mise en place de véritables « séances dirigées » (pour le Fit Ping ou le Ping Santé par exemple).

Ces activités entraîneront un coût supplémentaire si on fait appel à un ou des professionnels et là encore il doit être chiffré avec un maximum de précision avant la mise en route des séances.

L'équipe dirigeante et les « aides » bénévoles :

Comme nous l'avons évoqué dans notre fiche n°6 « l'équipe » des bénévoles œuvrant dans le club est primordiale pour en assurer la pérennité, il faut donc sans cesse veiller à la maintenir à un niveau de disponibilités et de compétences suffisant au bon déroulement des activités.

Un autre coût à prendre en compte évidemment dans un budget de fonctionnement, car même avec des bénévoles les dépenses occasionnées par leurs actions peuvent impacter sérieusement le budget du club !

Conclusion : Il paraît facile « d'imaginer » tout ce qui vient d'être dit ci-dessus, mais la grande difficulté réside dans la mise en œuvre de ces quatre « chantiers », car il s'agit bien de chantiers tant les étapes de leur construction doivent être méthodiquement abordées et maîtrisées !

C'est pourquoi nos retours d'expérience nous incitent à conseiller une approche dite des « petits pas » consistant à mettre en place en premier un éducateur/ entraîneur, pour faire démarrer l'activité principale, et vient ensuite, ou si possible conjointement, la constitution d'une équipe de bénévoles qui permettra petit à petit d'envisager la mise en route d'autres activités avec plus de sérénité.

Il est évident que tout ceci est étroitement lié aux possibilités financières du club, point que nous aborderons dans notre prochaine fiche !

